

# NOTICE UTILISATEUR CAQES 2020

Après téléchargement du fichier Excel "CAQES 2020", enregistrez-le comme suit :

**FINESS\_NOM\_CAQES 2020**

**⚠ Vous ne devez pas modifier la structure du fichier :**

- Pas d'ajout de lignes ou de colonnes
- Ne pas renommer les onglets...
- Garder le format de fichier Excel (.xlsx ou .xls)

Le fichier Excel "CAQES 2020" comporte 3 onglets :

- 1) Fiche établissement
- 2) Indicateurs nationaux
- 3) Indicateurs régionaux

Les zones pour lesquelles un remplissage est demandé sont identifiées par **un fond de cellule de couleur rose**.

Une colonne "type d'ES concernés" a été ajoutée pour mieux cibler les établissements concernés par certains indicateurs (MCO/HAD/DIA/SSR/PSY).

## **1) FICHE ETABLISSEMENT**

Vous devez **obligatoirement** renseigner précisément les cellules roses.

Concernant les adresses mails demandées, vous pouvez en indiquer plusieurs dans la même cellule, en les séparant par un ";". Cela peut être utile en cas d'adresse nominative et générique.

Si pas de mail ou de téléphone pour une fonction, indiquez "AUCUN".

**⚠ Il est très important de bien remplir la fiche établissement, celle-ci servira notamment à mettre à jour la base des contacts du CAQES 2020.**

## **2) INDICATEURS NATIONAUX**

Les taux cibles de la colonne C ont été mis à jour pour 2020 (9 taux cible à atteindre ou à respecter).

Si une cellule ne contient pas de taux cible, une balise sera présente.

Pour rappel, une balise est un indicateur chiffré fixé par l'établissement lui-même, devant être atteint en fonction de ses capacités à le déployer. L'établissement se fixe alors sa propre vitesse de progression en fonction de sa situation.

Concernant les indicateurs nationaux du CAQES 2020, **il ne vous est pas demandé de nous transmettre vos balises chiffrées.**

Il est uniquement demandé d'**indiquer obligatoirement** 1 à 3 actions concrètes à mettre en place en 2020 pour atteindre vos objectifs (BALISES), en lien avec les indicateurs de la colonne B et ce pour les 3 articles suivants :

- 10.1 : amélioration et sécurisation de la prise en charge thérapeutique du patient et du circuit des produits et prestations
- 10.2 : développement des pratiques pluridisciplinaires et en réseau
- 10.3 : Engagements relatifs aux prescriptions de médicaments dans le répertoire générique et biosimilaires

**⚠ Indiquez uniquement des actions nouvelles et réalisables pour l'année 2020 (pas d'actions pluriannuelles).**

### **3) INDICATEURS REGIONAUX**

**9 taux cible** à atteindre ou à respecter ont été fixés.

Le principe est le même que pour les indicateurs nationaux. Il est demandé d'**indiquer obligatoirement** 1 à 3 actions concrètes à mettre en place en 2020 pour atteindre les taux cibles ou les objectifs fixés (BALISES), en lien avec les indicateurs de la colonne B et ce pour les indicateurs suivants : **Q18, Q19, Q20, Q21, Q22 et Q24.**

**⚠ Indiquez uniquement des actions nouvelles et réalisables pour l'année 2020 (pas d'actions pluriannuelles).**

Pour l'indicateur Q25 : traçabilité sanitaire de l'implantation des DMI et information du patient, la grille d'audit sera transmise en janvier 2020 par l'OMEDIT à l'ensemble des établissements MCO utilisant des DMI. Cet audit est à réaliser avant le 30 juin 2020.

**Aucune donnée chiffrée n'est à renseigner dans la colonne C "données établissement".**

La transmission de ces données se fera **lors du rapport d'évaluation annuel 2020** (REA CAQES 2020).

**Le fichier Excel "CAQES 2020" est à renvoyer au plus tard à l'OMEDIT le vendredi 13 décembre 2019.**

Après réception, votre CAQES 2020 sera analysé par l'ARS, l'OMEDIT et l'Assurance Maladie.

Un complément d'information ou une seconde version pourra être demandée pour permettre la validation de ce document.

En cas de validation, vous recevrez un mail et vous pourrez alors télécharger l'**avenant CAQES 2020, à compléter et à renvoyer (daté, tamponné et signé) avant le 31 Décembre 2019, pour mise en application au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.**